

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS,
LE MARDI 3 octobre 2023 À 18H30**

Présences

Nancy Bernard
Nathalie Hébert
Amélie Nantel Vivier
Marie-Eve Paquette
Nuno Jeronimo
Étienne Patenaude-Charbonneau
Nicolas Pelletier
Christian Lamy
Annick Gamache
Nicole Martel
Virginie Lachapelle
Sarah Labrecque
Louise Gagné

Substituts

Amélie Therrien

Absence

Marilyn Marchand

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté, l'assemblée est déclarée normalement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

CÉ -23-24-01

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicole Martel, appuyée par Annick Gamache.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. Présentation des membres (suivi)

Tous les membres se sont présentés.

4. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 14 juin 2023 (adoption)

CÉ -23-24-02

Le procès-verbal du 14 juin 2023 sera adopté à la prochaine rencontre

5. Nominations aux postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire (décision)

En vertu de l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membre du personnel de la commission scolaire, celui ou celle qui agira comme président ou comme présidente. Cette nomination est valable pour un an.

CÉ -22-23-03

1) Marie-Eve Paquette SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy et appuyée à l'unanimité

2) Étienne Patenaude- Charbonneau SUR PROPOSITION dûment faite par Nicole Martel et appuyée à l'unanimité

À la suite d'un vote, IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Étienne Patenaude-Charbonneau au poste de président du conseil d'établissement de l'école Les Jeunes Découvreurs pour l'année scolaire 2023-2024.

CÉ -23-24-04

Marie-Eve Paquette SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier et appuyée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Marie-Eve Paquette au poste de vice-président.

CÉ -23-24-05

Virginie Lachapelle se propose pour être secrétaire et est appuyée à l'unanimité.

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Virginie Lachapelle au poste de secrétaire.

6. Dénonciation de conflit d'intérêts et déclaration relative aux antécédents judiciaires (information)

Nathalie Hébert informe les membres qu'ils doivent remplir le formulaire de dénonciation d'intérêts et le retourner à l'école.

7. Représentant de la communauté (décision)

Le Conseil est toujours à la recherche d'un candidat représentant de la communauté. Il est toujours difficile de recruter. Si quelqu'un se montre intéressé, nous pouvons en informer le président.

8. Parole au public (information)

Le conseil est ouvert au public, mais il est demandé à ceux qui veulent y assister de contacter le président à l'avance. Un lien Teams sera fourni aux intéressés. Cette information sera publiée dans le prochain numéro de l'Alizé.

9. Établissement des règles de régie interne (adoption)

L'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) établit ses règles de régie interne, qui doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire;

Cet article prévoit aussi que le CÉ doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Le projet de règles de régie interne [ou les règles de régie interne existantes] a été présenté aux membres du CÉ par la directrice. Des modifications ont été faites pour adapter le document au contexte de visioconférence.

Il a aussi été établi qu'il pourra y avoir 6 membres substitués. Le mode de fonctionnement pour déterminer qui agira comme premier substitut sera un courriel envoyé à tous. Le premier qui se manifeste sera substitut évidemment en considération des autres, donc en simplicité et équité pour tous.

→ Modifier le dédommagement de 15\$ pour gardiennage : 15\$/h plutôt que 15\$ de la soirée

CÉ -23-24-06

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy et appuyée par Nicolas Pelletier,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par Nathalie Hébert dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10. Établissement d'un calendrier des séances du conseil d'établissement et échange des coordonnées des membres (adoption)

Les membres échangent sur la proposition de départ du calendrier faite par Nathalie Hébert.

CÉ -23-24-07

SUR PROPOSITION dûment faite par Nuno Jeronimo, appuyée par Nicolas Patenaude-Charbonneau,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le calendrier tel que présenté.

Il est proposé : Deux rencontres se feront en présentiel, les autres seront en virtuel. Les membres discutent d'une formule différente que la proposition initiale.

3 rencontres en présentiel : 3 octobre, 26 mars, 11 juin et les autres en virtuel SUR PROPOSITION dûment faite par Amélie Nantel Vivier, appuyée par Nicole Martel.

IL EST RÉSOLU d'adopter les 3 dates de rencontre présentielle proposées et les autres séances en virtuel.

Un document informatisé sera partagé aux membres pour qu'ils puissent y inscrire leurs coordonnées.

→ Tout le monde est d'accord pour le partage des coordonnées.

11. Budget de fonctionnement

L'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire. Il prévoit également que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire.

Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres, à assurer la présence des membres aux séances du CÉ et à assurer la formation des membres du CÉ.

Nathalie Hébert présente le budget annuel de fonctionnement du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024. Il est de 427\$.

CÉ -22-23-08

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Eve Paquette, appuyée par Nicolas Pelletier,

IL EST RÉSOLU d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024,

12. Lignage (suivi)

Finalement, nous n'avons pas eu besoin d'utiliser le fonds à destination spéciale, le montant total a été assumé par les ressources matérielles.

13. Campagne de financement

L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées ;

Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites);

CÉ -23-24-09

Vente de chandails à l'effigie de l'école

Pour le financement d'activité pour le sentiment d'appartenance à l'école.

Super Recycleurs

Pour un financement qui sera à déterminer éventuellement.

Dictée de la directrice

Pour le financement de l'achat de livres et jeux pour les classes.

Bosapin

Pour le financement d'activité pour le sentiment d'appartenance à l'école.

C'est à moi (étiquettes)

Pour un financement qui sera à déterminer éventuellement.

SUR PROPOSITION dûment faite par Annick Gamache, appuyée par Étienne Patenaude-Charbonneau,

IL EST RÉSOLU d'approuver la tenue des campagnes de financement selon des buts propres à chaque campagne.

14. OPP (information, 5)

Aucune rencontre ne s'est encore tenue, mais il y a un comité cette année.

15. Dérogation à la politique alimentaire (approbation 5)

Demande d'approbation de pouvoir déroger de la politique alimentaire à certaines dates : Rentrée scolaire, Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques et fête de fin d'année scolaire.

CÉ -23-24-10

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Eve Paquette, appuyée par Louise Gagné.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la dérogation proposée.

16. Sortie aux parcs et destination à distance de marche de l'école (approbation)

CÉ -23-24-11

SUR PROPOSITION dûment faite par Amélie Nantel Vivier, appuyée par Christian Lamy,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, que les enseignants aient le droit sortir de l'établissement avec leurs élèves dans les alentours de l'école.

17. Activités extrascolaires (approbation)

Le CE doit se prononcer sur les activités qui vont nécessiter un coût aux parents ou celles qui se font à l'extérieur de l'école (sans déplacement à pied) ou celles qui demandent un changement à l'horaire.

CÉ -22-23-12

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Eve Paquette, appuyée par Étienne Patenaude-Charbonneau

IL EST RÉSOLU d'approuver les activités extrascolaires.

18. Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) au 3e cycle (approbation 5)

Demande d'approbation des planifications annuelles des contenus en orientation scolaire et professionnelle.

CÉ -23-24-13

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude-Charbonneau, appuyée par Nuno Jeronimo,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le contenu en orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle.

19. Activités parascolaires

Nancy Bernard présente les démarches qu'elle a faites pour que le Karaté Sportif soit proposé aux élèves dès cet automne. D'autres possibilités d'activités parascolaires seront présentées ultérieurement. Il est proposé d'ajouter une activité artistique dans l'offre d'activité parascolaire.

CÉ -23-24-14

SUR PROPOSITION dûment faite par Louise Gagné, appuyée par Annick Gamache,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la mise en place de cette activité parascolaire.

20. Projet éducatif (suivi)

Le projet éducatif sera évalué et adopté au prochain conseil.

21. Service de garde (information)

Cette année 489 élèves sont inscrits, dont environ 295 élèves réguliers de soir. Il y a 23 éducatrices cette année. Il y a plus de stabilité cette année que l'an dernier dans le personnel. Ils ont vécu leur première pédagogique sur le thème des couleurs d'automne.

22. Vie à l'école

Préscolaire : Rentrée progressive améliorée cette année.

1^{er} cycle : Grosse adaptation pour les 1^{re} année et poursuite des apprentissages très rapidement pour les 2^e année grâce au looping. Michael Escoffier vient nous rencontrer la semaine prochaine.

2^e cycle : Retour à la routine pour les élèves de 4^e année et apprentissage de la vie de groupe avec les nouveaux groupes de 3^e. Beaucoup de pratique pour la chanson de la journée de la culture et pour la course des couleurs.

3^e cycle : Kermesse organisée par les élèves du 3^e cycle pour la rentrée. Activité d'élevage de papillon a été faite dans les classes.

ACCÈS : Adaptation chez les petits puisque le groupe est composé de 5 nouveaux sur les 6 élèves et intégration par projet débutée chez les grands. Une belle réussite qui permet l'inclusion scolaire et sociale chez nos élèves des classes spécialisées. Les élèves des classes ordinaires vivent aussi des bienfaits de cette activité, dont l'ouverture sur les autres et l'entraide.

23. Comité de parents

La rencontre sera jeudi.

24. Correspondance (information 5)

Aucune correspondance n'a été reçue.

25. Sujets divers

Crème solaire : Certains enfants disent qu'ils n'ont pas le temps de mettre de la crème solaire. Le sujet sera amené avec le personnel au SDG.

26. Levée de l'assemblée (approbation)**CÉ -22-24-15**

SUR PROPOSITION dûment faite par Annick Gamache, appuyée par Amélie Therrien.

IL EST RÉSOLU de clore, à l'unanimité, la séance à 20h58.

Étienne Patenaude-Charbonneau
Président du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice